



Assurance auto : cumul de deux sinistres

Par **UGNON**, le **09/12/2013** à **10:36**

Bonjour.

J'ai une petite question concernant le cumul de sinistres.

J'ai reçu la grêle sur mon véhicule cet été. A ce jour, les travaux n'ont pas encore été réalisés (délai d'attente chez le carrossier).

En plus de cela, j'ai eu un accident responsable il y a quelques jours.

J'ai eu l'expert au téléphone qui a évoqué que peut-être le véhicule serait économiquement irréparable (entre autre à cause des travaux pour la grêle).

Ma question est double : l'expert (et l'assureur) peuvent-ils cumuler deux sinistres indépendants pour déclarer un VEI ? Est-on obligé de faire réaliser les travaux de carrosserie ?

Merci de votre aide.